

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 29 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 20 janvier 2026
Nombre de conseillers présents : 22

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes BRILLET L., CHEVRIER B., BERTAUD M-F., PAILLER A., M. LIAIGRE T., Mmes MARTINEAU C., BAUDRY K., JOLLY F., MM. HERCBERG F., SIRET S., Mme ROUSSET C..

Absents : Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J..

Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., M TESSIER P.

Secrétaire : M. Jean – François CHOUIN

2026.14 – Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles (E-Primo).

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions relatives aux groupements de commandes ;

Vu le projet de mise en place d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) pour les écoles du territoire, dénommé **E-Primo** ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes visant à mutualiser l'acquisition, le déploiement, l'exploitation et la maintenance de la solution ENT E-Primo ;

Considérant que l'outil E-Primo permet de faciliter la communication entre les enseignants, les élèves et les familles, de favoriser les usages pédagogiques du numérique et de sécuriser les échanges ;

Considérant que l'adhésion au groupement de commandes permet à la collectivité de bénéficier de conditions techniques, administratives et financières optimisées ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'assurer les moyens nécessaires au bon fonctionnement des écoles publiques, notamment en matière d'équipements et de services numériques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADHERER** au groupement de commandes pour la mise en place de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) E-Primo dans les écoles.
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention relative à l'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes, jointe à la présente délibération
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes, tout document ou avenant nécessaire à la mise en œuvre du dispositif, et représenter la commune au sein du groupement pour toutes décisions relatives au déploiement de l'ENT.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal aux chapitres correspondants

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Jean-François CHOUIN



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

